Loi organique de 1987

avec d'autres aspects des programmes de la division du développement industriel pour créer de nouveaux emplois.

Comme les Communes ont voté les modifications de cette loi, et que ces amendements ont été rejetés, et comme les Communes ont le dernier mot en ce qui concerne l'adoption d'une loi, je rejette l'idée que le Sénat puisse notablement modifier le projet de loi, comme il l'a fait. Qu'est-ce qui arrêterait le Sénat, dans ce cas, de prendre les projets de loi adoptés par les Communes, quel que soit le gouvernement, et de les disséquer en mille morceaux parce qu'ils ne satisfont pas à ses critères? Cela annulerait du même coup le droit et le devoir qu'ont les députés d'exercer le mandat, confié par le peuple du Canada qui les a élus, d'adopter des lois et d'administrer les affaires de l'État.

• (1210)

Les membres du Nouveau parti démocratique ont appuyé les modifications proposées en comité et à la Chambre, modifications qui auraient eu pour effet de scinder le projet de loi en deux. Cela aurait produit le même effet que la décision prise par le Sénat. Nous avons mis ces modifications aux voix et elles ont été rejetées. Le projet de loi initial, avec certaines modifications qui ont été acceptées, a été renvoyé au Sénat et il en est revenu tout mutilé. Il a été modifié comme nous l'avions espéré. En fait, si les modifications proposées par les députés de ce côté-ci de la Chambre avaient été acceptées, le projet de loi aurait la même apparence qu'il a maintenant, après être passé par le Sénat.

Nous ne pouvons accepter le fait que le Sénat, ayant reçu les souhaits de cette Chambre, ait décidé d'agir de façon si draconienne, comme en a jugé le Président, et violé les privilèges de cette Chambre. Il existe des privilèges qui reviennent de droit aux députés.

Toutefois, je rejette vivement l'argument du gouvernement selon lequel tout retard dans l'adoption de ce projet de loi entraînera la ruine du programme tel qu'il existe à l'heure actuelle. Par l'entremise de l'APECA, le gouvernement dépense encore de l'argent, comme il le fait depuis des mois. C'est pourquoi il exagère beaucoup les conséquences qu'aurait un délai de cette nature puisque, en vertu du nouveau programme, soit celui de l'APECA, les crédits ont été versés très régulièrement sous forme de subventions. Les détails relatifs à ces subventions et les critiques dont elles font l'objet constituent un autre problème.

Je trouve particulièrement hypocrite d'entendre les députés libéraux faire état de leur engagement en matière de développement régional. Pendant la plus grande partie des 20 années qui se sont écoulées depuis 1968, soit lorsqu'a été établie la division du développement industriel de la DEVCO, nous avons vu les gouvernements qui se sont succédés, et qui ont été pour la plupart formés par des libéraux, adopter et mettre en

oeuvre des politiques qui ont donné au Cap-Breton un taux de chômage de 15,3 p. 100, comme il est mentionné aujourd'hui dans le *Halifax Chronicle-Herald*. Dans toute la province de Terre-Neuve, le taux de chômage est d'environ 17,3 pour cent. Dans de nombreuses parties de cette province et dans des régions entières établies à des fins statistiques, le taux de chômage est de 28 pour cent.

Au cours des 20 dernières années, les gouvernements libéraux et conservatuers qui se sont succédés ont certes adopté des programmes de développement régional, mais ils ne se sont pas vraiment engagés à changer quoi que ce soit à la triste réalité qui veut que le taux de chômage à Terre-Neuve, au Cap-Breton et dans les Maritimes atteigne des niveaux inacceptables.

Le projet d'Agence de promotion économique du Canada atlantique présenté par le gouvernement présente quelques améliorations que nous approuvons. Par exemple, ce programme comporte une certaine flexibilité au point de vue du versement de subventions et de la création d'entreprises qui peuvent répondre aux besoins différents des provinces de l'Atlantique. L'un des principaux défauts des programmes actuels ou des programmes précédents était qu'ils ont été créés à Ottawa et qu'ils ne tenaient pas compte des provinces de l'Atlantique. C'est pourquoi ils n'ont pas réussi. Nous espérons que les projets appuyés par l'APECA réussiront mieux.

Par conséquent, les mesures qui ont été prises dans l'ensemble ont été appuyées en dépit du fait qu'elles comportaient de graves lacunes. L'une des plus graves a été le démantèlement de la division du développement industriel de la Société du développement du Cap-Breton, qui avait été créée et avait très bien fonctionné à titre d'expérience pilote. Elle n'a pu toutefois créer le plein emploi au Cap-Breton. Le taux de chômage y était toujours de 15 pour cent. Cependant, à titre d'expérience sur le genre d'activités qui peuvent être entreprises au niveau régional dans une province du pays, on peut dire qu'elle a été un succès. Elle n'avait pas reçu un engagement total de la part du gouvernement libéral précédent ni, de toute évidence, de l'actuel gouvernement, qui a décidé de la démanteler.

Ces précisions concernant l'attitude prise envers le Sénat par le gouvernement sont très importantes. Nous appuyons la motion qui est présentée. Nous l'appuyons parce que la Chambre des communes doit faire prévaloir ses privilèges sur ceux du Sénat. Nous devons insister pour que le Sénat respecte les privilèges de la Chambre, en dépit du fait que les amendements apportés à ce projet de loi auraient pu être proposés par la Chambre. Les amendements rejetés par l'ensemble de la Chambre ne doivent pas lui être imposés par le Sénat.

Nous appuyons la motion. Nous sommes d'accord avec le message qui doit être transmis au Sénat demandant de faire prévaloir les privilèges de la Chambre sur ceux du Sénat.